

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/10/2010

Réception par le Prefet : 11/10/2010

Publication : 15/10/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-12-7-7

Séance du vendredi 8 octobre 2010

### SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé ;
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel ;
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 9 septembre 2010 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- soutient l'association Résonances à Rixheim pour la mise en œuvre de son projet culturel pour la petite enfance en 2010
- reconduit les partenariats avec :
  - le Relais Culturel de Thann pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel de 2010 à 2013 ;
  - l'Opéra National du Rhin pour le volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique en 2010
- valide les conventions correspondantes et autorise le Président à les signer

➤ attribue à ces 3 structures pour 2010, des subventions pour un montant total de 118 000 € soit :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| . Association Résonances :            | 5 000 €  |
| . Relais Culturel Régional de Thann : | 33 000 € |
| . Opéra National du Rhin :            | 80 000 € |

➤ précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget 2010 du Département, à savoir :

- Programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 38 000 € ;
- Programme D722, imputation 65-311-65734-2357-371 concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 80 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

## SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 9 Septembre 2010

**Associations***Imputation 65-311-6574-2357-371**(D 722)*

Fonctionnement

| <i>N°</i> | <i>Bénéficiaires</i>                  | <i>Nature</i>                                                              | <i>Budget prévision.</i> | <i>Intervent. souhaitée</i> | <i>Subvention allouée en 2009</i> | <i>Proposition de la 7ème commission</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 1         | <b>Association Résonances Rixheim</b> | Projet culturel pour la petite enfance                                     | 21 300 €                 | 6 000 €                     | 7 500 €                           | 5 000 €                                  |                     |
| 2         | <b>Relais Culturel de Thann</b>       | Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2010 à 2013 | 688 611 €                | 35 000 €                    | 33 000 €                          | 33 000 €                                 |                     |
|           |                                       |                                                                            |                          |                             |                                   | <b>38 000 €</b>                          |                     |

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 9 Septembre 2010

**Communes**

*Imputation 65-311-65734-2357-371*

*(D 722)*

Fonctionnement

| <i>N°</i> | <i>Bénéficiaires</i>                     | <i>Nature</i>                                             | <i>Budget prévision.</i> | <i>Intervent. souhaitée</i> | <i>Subvention allouée en 2009</i> | <i>Proposition de la 7ème commission</i> | <i>Observations</i> |
|-----------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 1         | <b>OPERA NATIONAL DU RHIN STRASBOURG</b> | Projet culturel et pédagogique de l'Opéra du Rhin en 2010 | 21 398 440 €             | 100 000 €                   | 100 000 €                         | 80 000 €                                 |                     |
|           |                                          |                                                           |                          |                             |                                   | <b>80 000 €</b>                          |                     |

# CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

## DU RELAIS CULTUREL REGIONAL DE THANN de 2010 à 2013

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts du Relais Culturel de Thann en date du 9 juillet 1988

Vu la convention du 2 octobre 2007 entre le Département du Haut-Rhin et le Relais Culturel de Thann

Vu le rapport d'évaluation du Cabinet Dumeige, réalisé en mai 2009 et relatif au partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann de 2007 à 2009,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le Relais Culturel de Thann de 2010 à 2013,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

**Le Département du Haut-Rhin**, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 8 Octobre 2010

d'une part,

**L'association "Relais Culturel Régional de Thann", ci-après dénommé le Relais Culturel de Thann ou l'association**, représentée par son Président, habilité par une décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010

d'autre part,

## **PREAMBULE**

Le Relais Culturel de Thann, structuré en association, est chargé, par convention avec la Ville de Thann, d'assurer l'animation et la gestion de ce lieu culturel.

Dans ce cadre, cette structure met en œuvre une activité de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel global de qualité.

L'activité s'organise autour d'une programmation éclectique élaborée dans le cadre de partenariats et s'adressant à tout type de public. Les actions portent principalement sur la diffusion du spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions.

La démarche du Relais Culturel de Thann en direction des publics et son inscription sur le territoire a fondé le partenariat entre le Département et l'association de 2004 à 2006 et renouvelé de 2007 à 2009.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont souligné *"la fonction culturelle et sociale du Relais Culturel, équipement de proximité au rayonnement intercommunal fonctionnant avec un effectif réduit au minimum et dont l'activité quelque peu disparate répond cependant à la demande de ses publics avec une forte capacité de la structure à s'inscrire dans des réseaux, culturels, associatifs et d'enseignement"*.

L'analyse a souligné les difficultés financières du Relais Culturel de Thann qu'elle situe, dans le contexte d'une gestion rigoureuse et compte tenu de l'activité développée, *"dans le faible niveau de participation des collectivités"*... La question d'une implication de la Communauté de Communes a été soulevée.

Dans ce contexte, le Relais Culturel de Thann a actualisé son projet artistique et culturel pour les quatre années à venir. Construit sur une ligne globalement identique à celle des années antérieures, il affiche un engagement affirmé vers le jeune public, appuyé sur sa programmation, les résidences et des actions de sensibilisation notamment en direction des scolaires (primaires, secondaires et lycées).

Au regard de ce projet qui répond aux priorités culturelles départementales, visant prioritairement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics, le renouvellement du partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann fait l'objet de la présente convention.

### **ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 :

- Le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann (**annexe 1**)
- Les budgets prévisionnels pour sa mise en oeuvre (**annexe 2**)
- Les modalités de suivi et, le cas échéant, d'évaluation du partenariat (**annexe 3**).

## **ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU RELAIS CULTUREL DE THANN ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT**

### Projet artistique et culturel :

Le Département s'engage à soutenir le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann dont les axes principaux portent sur :

1. Le maintien d'une offre plurielle de qualité
2. L'élargissement et la diversification du public
3. Les partenariats et les réseaux
4. L'ancrage territorial et le rayonnement

### Orientations culturelles du Département :

Dans ce cadre, le Relais Culturel de Thann mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- maintenir la qualité et la diversité de l'offre pour répondre à la demande des publics
- rechercher, à travers des actions de sensibilisation et d'éducation, l'élargissement des publics notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, petite enfance, publics relevant des minima sociaux, handicapés et aînés....)
- favoriser le rayonnement territorial des projets sur le territoire de vie Thur/Doller à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés, de moyens mutualisés
- rechercher, en concertation avec les opérateurs culturels locaux, une cohérence de l'offre culturelle sur le territoire Thur/Doller
- garder une attention à la création régionale (diffusion, résidences, co-productions)

Le Relais Culturel de Thann prend l'initiative de tous les projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

## **ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES**

Une subvention de **33 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin au Relais Culturel de Thann au titre de sa participation à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel pour l'année 2010.

L'aide départementale est destinée à soutenir en priorité les actions de sensibilisation et d'éducation des publics relevant de sa compétence et le rayonnement des projets sur le territoire de vie Thur/Doller à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés et de moyens mutualisés.

Pour les années 2011, 2012 et 2013, le Département du Haut-Rhin déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département et, le cas échéant, dans le cadre d'une convention financière annuelle entre le Département et le Relais Culturel de Thann.

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2010, ainsi que celles qui seront décidées au titre de 2011, 2012 et 2013, feront l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50% en début d'exercice, sous réserve d'une demande de l'association accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- le versement du solde de 50% au cours du deuxième semestre au vu de la présentation du bilan et compte administratif de l'exercice n-1.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire du Relais Culturel de Thann sous réserve du respect par le Relais Culturel de Thann des obligations mentionnées à l'article 4.

| Domiciliation                                                           | Code établissement | Code guichet | N° compte   | Clé RIB | Titulaire                                             |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|-------------|---------|-------------------------------------------------------|
| CCM Pays de Thann<br>42 rue de la 1 <sup>ère</sup> Armée<br>68800 THANN | 10278              | 03500        | 00027300345 | 84      | Relais Culturel Régional<br>Rue Kléber<br>68800 THANN |

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

#### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS**

Le Relais Culturel de Thann, s'engage à :

☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel

☞ fournir au Département, chaque année avant le :

30 avril : le budget prévisionnel (année N) validé par le Relais Culturel de Thann et certifié par le trésorier de l'association

30 juin :

- le bilan et compte de résultat de l'année n-1 certifié par le trésorier de l'association
- un bilan d'activité de la saison n-1 et un état du personnel en service au Relais Culturel de Thann

30 septembre : la plaquette de programmation et un programme des activités de la saison à venir (de septembre à juin)

☞ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- les statuts de l'association, sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées (postales, bancaires...)

☞ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées.

***Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander au Relais Culturel de Thann le remboursement des subventions versées.***

## **ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION**

Il est institué un comité de suivi composé des représentants du Relais Culturel de Thann et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Relais Culturel de Thann ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

### **Suivi annuel :**

La direction du Relais Culturel de Thann présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

Ces documents seront soumis annuellement à la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

### **Evaluation :**

Au cours du premier semestre 2013, une évaluation du partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann pour la période concernée par la présente convention pourrait être mise en œuvre à l'initiative d'un des partenaires.

Le cas échéant, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en **annexe 3** et fera l'objet d'un rapport porté à la connaissance des signataires de la présente convention.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

## **ARTICLE 7 - RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par le Relais Culturel de Thann de l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention et notamment des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aurait pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander au Relais Culturel de Thann, le remboursement des sommes versées.

## **ARTICLE 8 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

## **ARTICLE 9 - AUTRES DISPOSITIONS**

- les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- un exemplaire sera remis à chaque signataire,

*Colmar, le*

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

Le Président du Relais Culturel de  
Thann



**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**  
**RELAIS CULTUREL REGIONAL DE THANN**  
**Années 2010-2011-2012-2013**

L'activité proposée par le Relais Culturel Régional de Thann est depuis plusieurs années riche, variée et de qualité.

En corollaire, il est évident que maintenir, et si possible, accroître la notoriété acquise au fil des ans, figure parmi nos préoccupations majeures.

Toutefois l'envie et le désir de répondre à la demande culturelle de notre public potentiel, et de lui faire découvrir et apprécier toutes les formes d'expression artistique doit prendre en compte des réalités matérielles et financières auxquelles nous ne pouvons nous soustraire.

Le projet de notre maison doit donc s'inscrire pour les années qui viennent, et c'est une question de survie, dans un cadre budgétaire et financier très strict, ne permettant que peu d'innovations.

C'est avec cette contrainte que les axes d'actions de notre projet seront déclinés.

**Rappel de l'historique de la structure**

Ouvert en 1982, Le Relais Culturel de Thann mène une action diversifiée dans le cadre de la diffusion culturelle généraliste. Les activités concernées portent principalement sur la diffusion du spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions. Structuré en association, ce relais est chargé, par convention avec la Ville de Thann, d'assurer l'animation et la gestion de ce lieu de diffusion culturelle.

La zone d'impact du Relais s'étend de la Communauté de Communes du Pays de Thann, aux vallées de la Thur et de la Doller.

Le Relais culturel de Thann est soutenu par la Ville de Thann et le Département du Haut Rhin à travers des conventions, dans le cadre desquelles, il s'engage à mettre en œuvre un projet artistique et culturel axé, pour l'essentiel, sur les critères fixés par ces collectivités territoriales.

En 2006, à la demande de ses partenaires, cette structure a fait l'objet de deux études, l'une réalisée à la demande de la Ville de Thann et portant sur l'activité et la gestion financière de la structure, l'autre portée par le Département et intervenant au terme du partenariat conventionné entre le Relais et le Département. Cette dernière évaluation a relevé "*une structure de diffusion, dotée de moyens techniques de qualité au sein d'une architecture spacieuse, proposant une offre culturelle très variée*". L'étude a cependant souligné une activité fragile, le Relais Culturel de Thann rencontrant des difficultés financières depuis 1998". Dans ce cadre, elle a préconisé, l'actualisation d'un diagnostic de territoire, la refonte du projet d'établissement, à travers un recentrage sur ses activités premières (spectacle vivant, cinéma) sur la base d'objectifs clairement affichés et dans la perspective d'une meilleure identification de l'offre culturelle sur le territoire.

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
 CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

Par ailleurs, dans un souci permanent d'élargir les publics, l'évaluation a suggéré un renforcement du travail de sensibilisation et d'animation en direction du jeune public, notamment scolaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale, les centres sociaux et le Service Jeunesse de la Ville.

Dans ce contexte, le Relais Culturel de Thann a reformulé son projet artistique et culturel pour les années 2007 à 2009 et conduit son action, pendant cette période, à partir des objectifs suivants :

- la fidélisation et l'élargissement des publics, en s'appuyant sur une meilleure communication
- un objectif de lisibilité et de qualification de l'offre culturelle
- le développement de la sensibilisation des publics, notamment ceux identifiés par le Conseil Général, autour d'initiatives nouvelles qui contribueront à l'éveil artistique.

\*\*\*

L'ensemble de ces éléments a guidé pendant trois ans le Relais Culturel de Thann dans les choix de sa nouvelle stratégie de développement (activité et budget). Les efforts engagés ont permis d'assurer une activité soutenue. Cependant, l'équilibre budgétaire n'a toujours pas pu être assuré. Au cours de la nouvelle période de partenariat de nouvelles dispositions devront être prises pour remédier à cette situation.

Ces dispositions seront en cohérence avec les critères départementaux qui induisent, à moyen terme une stratégie de développement articulée autour : « **d'actions territoriales, de partenariats, de sensibilisation des publics, des accueils d'artistes en résidence** ». Ces résidences auront pour objectif de « **favoriser la création et la permanence artistique ainsi que l'accès à la scène d'artistes régionaux** ».

Certaines actions engagées dans le précédent partenariat seront poursuivies, voire accentuées, en tenant compte des risques financiers attachés à certains programmes (théâtre et concerts notamment).

## **1. LE RECENTRAGE ET LA QUALIFICATION DE L'OFFRE CULTURELLE**

**Une programmation pluridisciplinaire :** L'offre culturelle doit correspondre aux attentes d'un public qui dépasse notablement l'agglomération thannoise. La diversité des propositions doit être facilement identifiable de manière à fidéliser au plus tôt dans la saison un public abondamment sollicité par ailleurs. Cependant nous devons éviter les « expérimentations » qui n'auront pas fait l'objet de recommandations par des personnalités culturelles reconnues.

- **Le Théâtre des « Régionales »** constituera, une fois encore, le socle du programme théâtral (5 spectacles sélectionnés). Les difficultés évoquées précédemment (cadre programmatique difficile dates imposées souvent incompatibles avec l'organisation de la saison) subsisteront encore, malgré les concertations avec « *l'Espace Grün* ». Aussi souvent que cela sera possible, nous proposerons aux enseignants des rencontres avec les metteurs en scène et/ou les artistes avant les spectacles (dans les locaux scolaires : CDI ou classes) et après les représentations (forums, discussions...). Des formules d'abonnements spécifiques sont proposées pour créer une fidélisation du jeune public. Le prix des places est -volontairement- fixé à un niveau très bas, mais nous devons veiller à maintenir une marge brute sensiblement positive pour ce secteur.

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1

CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

**Le Théâtre « Jeune public »** permettra des incursions dans le répertoire de MOMIX et accueillera des propositions faites par des petites compagnies spécialisées (dans la limite de l'importance des cachets car ces spectacles doivent être proposés à des prix très modestes). Les objectifs sont d'**amener** ce public à une fréquentation régulière du Relais et **le fidéliser**.

**Le familiariser** à l'approche d'œuvres culturelles. **Développer** chez lui la sensibilité artistique qui sommeille en chaque être. **Eduquer** cette sensibilité. **Former** son esprit critique de manière constructive. En faire un **véritable acteur** de sa formation dans tout ce qui est de la **relation à l'ART**.

- **Le Théâtre de divertissement** connaît une versatilité du public très pénalisante. Pour mieux assurer l'accueil favorable du public, nous reprendrons, entre autres, un spectacle d'une compagnie strasbourgeoise.

-

**Les activités théâtrales** conduites au sein des Ecoles Collèges et Lycées seront également accueillies –dans la limite du possible et des exigences scénographiques- pour leurs représentations publiques. Le Relais Culturel fournira l'appui de ses spécialistes (son et lumière). Ces interventions contribueront à l'éveil artistique du jeune public et à la découverte du « spectacle vivant ».

**La Danse** Nous proposerons un programme en phase avec les réalités actuelles, volontairement tourné vers l'attente du public et prenant aussi en compte les spécificités du public jeune. Nous nous appuyerons sur le réseau de relations établies avec les Etablissements scolaires, les Ecoles de danse (MJC et écoles de renom). L'accueil de compagnies professionnelles sera étudié en fonction de critères impliquant une charge technique acceptable et l'assurance d'un équilibre financier.

**La Musique** Le Relais s'appliquera à promouvoir la « musique actuelle » dans toute sa variété, ses formes ses symboles, ses messages auprès des diverses générations. Le spectre de cette offre doit être le plus large possible (jazz, rock et formes contemporaines de l'improvisation). Par ailleurs le « patrimoine régional » ne doit pas être oublié. Enfin « la musique classique » restera une référence destinée à l'éveil musical des jeunes et à la satisfaction d'un public de mélomanes adultes particulièrement avertis. Des partenariats et coréalizations seront recherchés avec l'Ecole de musique de Thann et des Groupes locaux ou régionaux. Une action engagée en 2006 autour de « la chanson française » sera poursuivie dans la limite impérative du respect des coûts de réalisation.

**Le cinéma** Le Relais Culturel s'est affirmé comme un lieu où le Cinéma est proposé comme une composante de la culture. Au cours de chaque saison, des cycles dans le domaine du cinéma permettent de fidéliser et développer notre public : « *Art et Essai* » La programmation Art & Essai comporte une ouverture sur la production cinématographique étrangère. Notre association est membre fondateur de « *Alsace Cinémas* ».

"*Ciné-jeunesse*" se déroule traditionnellement pendant les vacances de février et poursuit régulièrement ses offres en direction de plus de 500 jeunes spectateurs qui trouveront un choix de 7 à 8 films.

« *Regards sur le cinéma italien* », l'un des points forts de notre activité cinématographique, est régulièrement programmé fin octobre (14<sup>ème</sup> édition en 2010). Le Relais est également fortement impliqué dans la préparation et la diffusion en, début d'année, du festival régional "*Augenblick*" (porté par Alsace-Cinéma), consacré à la connaissance du cinéma allemand et germanophone.

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

**Les Expositions et activités « évènementielles »** Le Relais associe les établissements scolaires à des activités évènementielles (commémorations, évocations de grands artistes ou personnages historiques). Des projections de films du répertoire ou de cinémathèque accompagnent fréquemment ces diverses manifestations. Elles peuvent être proposées aux enseignants ou répondre à leurs demandes parfois en concertation avec les Médiathèques (Thann et Cernay). Nous proposons régulièrement sous nos cimaises les expositions du « *Groupe Activité Photo* » du Relais Culturel ou celles de photographes invités. Les « *Expositions d'Arts plastiques* » ainsi que la célèbre exposition « *Les Œufs en habits de fête* » occupent cycliquement la grande salle polyvalente et connaissent une fréquentation très soutenue.

### **Les moyens employés pour la qualification culturelle**

« *Accueil des compagnies* » Le Relais accueillera des compagnies professionnelles -reconnues par les milieux artistiques et les organismes culturels de la Région Alsace notamment- pour des représentations si possible en partenariat avec les structures « *Scènes Thur-Doller* », « *Résonance* » et le « *Réseau Grand Est Culture* » dans lesquels nous sommes partie prenante. Le soutien logistique à la réalisation sera proposé (Régie son et lumière), dans la limite des contraintes techniques et de l'importance des cachets.

« *Le soutien aux pratiques amateurs* » sera poursuivi en exigeant un niveau de qualité des spectacles et la participation de professionnels dans l'encadrement. Le Relais pourra offrir, dans les limites des disponibilités de la programmation, des possibilités de répétition (mini résidence) et un appui scénographique aux troupes accueillies. La mise à disposition éventuelle du personnel technique et les prêts d'équipements de scène feront l'objet de conventions.

« *Les résidences* » d'artistes sont également envisageables dans la mesure où elles sont compatibles avec les contraintes de gestion de l'Etablissement. L'accueil des artistes en résidence sera conditionné prioritairement par le caractère créatif du projet artistique et de préférence offert aux artistes régionaux.

Une expérience positive a été engagée depuis 2007 avec la compagnie de Danse VEGA de Rixheim.

## **2. L'ELARGISSEMENT ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Inlassablement, le Relais est à la recherche des outils permettant une meilleure identification de son offre et une amélioration des modes de communication. Plusieurs actions ont été engagées, toujours freinées par les contraintes budgétaires et l'insuffisance de moyens en personnels. La zone de chalandise conventionnelle étant limitée à la Ville de Thann, nous avons tenté de l'élargir à la *Communauté de Communes du Pays de Thann* et au *Pays Thur Doller* sans disposer du soutien actif de ces Collectivités territoriales. Des évolutions sont attendues dans ce domaine.

Un renforcement du travail de sensibilisation des publics (scolaires, étudiants, seniors; résidents non concernés ...) a été engagé en liaison avec les services administratifs des communes, les milieux éducatifs, les établissements sociaux-éducatifs, les résidences etc...

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

## « DEVELOPPEMENT DES PUBLICS »

La **Communication** est un l'outil déterminant au service du développement des publics. **Le Relais a recruté une personne** (emploi aidé 2010) chargée d'en assurer la conduite et la pérennité. Plusieurs actions sont programmées dont, prioritairement la constitution d'une **Plaquette de présentation de la saison** diffusée dès la réouverture de l'Etablissement après congés.

Simultanément, le Relais s'est doté d'un **LOGOTYPE** réalisé par un styliste spécialisé. Décliné en quatre versions (original couleur, niveau de gris, sur fond foncé, adapté au petit format) il sera largement diffusé en toutes situations. Ce nouveau logo devrait contribuer à une meilleure identification de nos programmes. Il apportera une nouvelle impulsion à la reconnaissance de nos activités. Il facilitera également nos insertions dans les recherches d'appuis publicitaires auprès des commerces et industries locales. « *Les programmes hebdomadaires et mensuels* » sont diffusés par des envois ciblés (formats papier sur demande). Les correspondants dotés d'adresses internet reçoivent hebdomadairement le programme. Les établissements scolaires, mairies, Offices de Tourisme, hôpitaux, maisons de retraite du pays thannois sont régulièrement desservis.

L'existence d'un site [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) permet la libre consultation et plus de 2000 visites par mois et 1500 adresses différentes ont été dénombrées.

La diffusion de fascicules imprimés par envoi postal est effectuée dans les principaux lieux d'accueil du public (Offices de Tourisme, médiathèques, mairies etc...) et limitée aux personnes qui ne disposent pas d'internet. Cette population doit être informée par des actions de sensibilisation et de communication adaptées.

Des partenariats avec les associations de retraités, les centres sociaux des villes et les maisons de retraite sont régulièrement établis.

Des formules d'abonnements ouvertes et attractives ont été proposées. Les implications du Relais dans les formules partenariales « Scènes Thur-Doller » et « Résonances » contribuent à cette évolution des formules d'abonnements.

Les dispositifs *Cartes Culture, Cartes Vitaculture, Pass/Spectacles* constituent par ailleurs un appui très appréciable au développement des publics.

Les Collèges et Lycées sont au cœur des actions de communication du Relais. Un contact très suivi est organisé avec les enseignants et les élèves. Le Directeur du Relais et la personne en charge de la communication- se rendent régulièrement dans les établissements pour assurer la diffusion et le suivi des informations.

Cette sensibilisation importante sera institutionnalisée pour permettre aux élèves qui ne résident pas à Thann (mais dans la Communauté de Communes du Pays de Thann notamment) de bénéficier de l'activité culturelle et d'en faire la promotion sur leurs lieux de résidence.

Un travail de sensibilisation permanente des publics est conduit par le personnel du Relais (Direction, employées chargées de la communication et de l'accueil du public).

Cette sensibilisation concerne les Ecoles (Maternelles et Primaires), les Collèges et Lycées, le public étudiant « expatrié ».

Une autre priorité concerne les seniors et les publics spécifiques. Il conviendra d'amener à la fréquentation du Relais des personnes qui ne sortent plus ou qui ne peuvent sortir pour diverses raisons. Il convient de contribuer à la resocialisation de ce type de public et atténuer son isolement en lui redonnant goût à une certaine forme de vie.

Pour atteindre ces objectifs, le Relais sera un véritable partenaire des services sociaux de la ville, des associations et des maisons spécialisées. Un objectif pourrait être celui d'une fréquentation trimestrielle.

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

### **3 PARTENARIATS, RESEAUX ET PROJETS COMMUNS**

Le Relais poursuivra une logique de projets partagés et de mutualisation des ressources humaines et des moyens techniques.

« *Acteurs culturels locaux* »

Les liens avec les Etablissements ou Associations les plus proches (Espace Grün, Théâtre du Peuple de Bussang, Compagnie des Bâisseurs de Thann et Comédiens de St Thiébaut) constituent des possibilités de réalisations à base de concertation programmatique et d'éventuelles résidences partagées....

« *L'Espace Grün de Cernay* »

Depuis plusieurs années, le rapprochement des deux Etablissements: Espace Grün de Cernay et Relais Culturel Régional de Thann a été concrétisé par :

✓la création d'un « Pass Spectacle» offrant des réductions (25% sur le prix normal) dans un choix de 8 spectacles pris dans les deux établissements.

✓la poursuite du concept des «**Scènes Thur-Doller**» conduisant à des programmations coordonnées, en élargissant aux musiques actuelles. Ce même concept sera proposé dans le cadre des écrans Thur/Doller en proposant des carnets d'abonnement, pour des places de cinéma, valables dans les deux établissements, afin de faire circuler davantage encore nos publics.

« *Autres acteurs culturels et associations* »

Le Relais poursuivra le partenariat engagé depuis plusieurs années avec des établissements Sociaux-Educatifs et des Associations d'enseignement artistique (théâtre, Musique instrumentale, ensembles vocaux). Plusieurs spectacles «amateurs» encadrés par des enseignants et/ou des professionnels seront réalisés lors des saisons.

« *Projets communs mutualisation des moyens* »

Les programmes consacrés à la chanson française, seront proposés en réseau avec Fessenheim et Ungersheim (le Trèfle). Les moyens de communication et le matériel technique feront l'objet d'une mutualisation.

« *Résonances* »

Depuis 2005, le Relais Culturel de Thann, l'Espace Grün de Cernay, le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, le Triangle de Huningue et l'Espace Rhénan de Kembs développent la mise en réseau de six lieux culturels.

Leur groupement dans « *Résonances* » est devenu un puissant moyen de concertation, de soutien à la création et de partage de diffusions. Cette création s'adresse prioritairement aux collégiens. Une organisation commune de soutien à la communication a été également prévue.

« *Réseau Grand Est* »

Après un travail de concertation (en 2007) une association a été créée qui peut conduire à des propositions d'accueils ou de tournées concertées. Des projets plus importants avaient été envisagés dans le domaine de la formation des animateurs et du personnel technique ainsi que des mesures de soutien à la création. Ces actions ont été différées...

### **4 ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNEMENT**

L'ancrage territorial a été construit à partir de spectacles et événements qui sont maintenant inscrits dans les habitudes et les rituels de la région thannoise. Ils répondent –pour l'essentiel- à une attente du public (expositions, projets en liaison avec les services de la ville (contrat temps libre, vidéo rencontres, club photo, logistique vidéo).

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

Ces activités devront être maintenues tout en ne manquant pas de les faire évoluer et d'apporter une diversification créative. Cela concerne notamment :

« *Les expositions* » qui contribuent à l'émulation culturelle des diverses structures qui y participent (artisanat d'art, artistes plasticiens, photographes, historiens, collectionneurs...) Elles offriront la possibilité aux artistes et aux créateurs de se faire connaître, de rencontrer le public, de dialoguer avec lui et, qui sait, susciter de nouvelles vocations.

« *Les projets en liaison avec les services de la Ville* » Le Relais Culturel participe aux actions en direction du public jeune -hors temps scolaire- notamment dans le cadre du « Contrat Temps libre » initié par la Ville de Thann.

« *L'action Cinéma* » trouve aussi un prolongement par la participation aux programmes **Ciné-Ville** et **Ciné-cool** en direction notamment des Centres Aérés et autres mouvements associatifs.

« *Vidéo rencontres. activité photo* » La connaissance de l'image demeure un axe fort de l'activité du Relais. Des cycles de présentation de reportages Vidéo et des présentations de Diaporamas photos seront proposés par des conférenciers professionnels, des artistes voyageurs, des photographes expérimentés. Le Groupe Activité Photo du Relais participe à la programmation et la réalisation de ces activités.

« *Accueil de réalisateurs régionaux* » Les films documentaires ou les fictions élaborées par des réalisateurs professionnels régionaux (débutants ou confirmés) trouvent au Relais un lieu de diffusion dans l'esprit du soutien à la création. Cette mission sera poursuivie dans la limite des compatibilités programmatiques et financières.

## **5 ORGANISATION ET MOYENS DE REALISATION**

Un renouvellement du personnel administratif a été réalisé depuis 2007 Nous avons opéré une distinction dans les fonctions entre les aspects «accueil-communication-animation» et «gestion administrative et comptable ». Le recrutement –jugé indispensable- d'une employée affectée à la communication a complété cette équipe. Le principe de la polyvalence au niveau des activités liées à l'accueil a été maintenu.

Cette nouvelle répartition des tâches permet au directeur de consacrer l'essentiel de son temps à l'action culturelle, l'animation et la gestion des partenariats.

Le Relais a le privilège de disposer d'une équipe de professionnels de qualité, dévouée et compétente.

S'ajoute à cela, une équipe de bénévoles très disponibles, le travail en réseau dans le pays Thur Doller, une synergie avec le Grün de Cernay et des partenaires (Ville de Thann et Conseil Général du Haut-Rhin) qui nous soutiennent.

La politique de communication, les conditions tarifaires et les formules d'abonnement sont les outils de l'action du Relais Culturel en direction des publics.

Enfin, la recherche de nouveaux partenaires et en particulier l'implication de la Communauté des Communes du pays de Thann dans le cadre d'un partenariat qui pourrait se concrétiser prochainement laissent augurer de nouvelles perspectives pour le Relais Culturel.

Relais Culturel Régional de THANN – 51, rue Kléber ● BP 20033 ● 68801 THANN Cedex

site : [www.cinema-thann.com](http://www.cinema-thann.com) et [www.relais-culturel-thann.com](http://www.relais-culturel-thann.com)

Courriel : [relais-culturel.thann@wanadoo.fr](mailto:relais-culturel.thann@wanadoo.fr)

● Tél. 03 89 37 92 52 ● GSM 06 08 93 85 03 ● Fax 03 89 37 94 18

Association sans but lucratif "loi 1908" – Inscrite au registre des Associations Volume 34 folio n°1  
CMDP THANN code banque 10278 code guichet 03500 compte 273003 clé rib 84 ● SIRET 348 665 753 000

11 ● APE 9001Z

**RELAIS CULTUREL DE THANN**  
**BUDGETS PREVISIONNELS 2010 / 2011 / 2012 / 2013**

| RELAIS CULTUREL DE THANN                     | 2010      |                 |                   |                  | 2011      |                  |                   |                  | 2012      |                  |                   |                  | 2013      |                  |                   |                  |
|----------------------------------------------|-----------|-----------------|-------------------|------------------|-----------|------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------|-------------------|------------------|-----------|------------------|-------------------|------------------|
|                                              | Ville     | CG 68           | Autres Ressources | Total            | Ville     | CG 68            | Autres Ressources | Total            | Ville     | CG 68            | Autres Ressources | Total            | Ville     | CG 68            | Autres Ressources | Total            |
| 1) CHARGES DE STRUCTURE                      | 182 000 € |                 | 210 350 €         | 392 350 €        | 182 000 € |                  | 210 350 €         | 392 350 €        | 182 000 € |                  | 210 350 €         | 392 350 €        | 182 000 € |                  | 210 350 €         | 392 350 €        |
| 2) PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL             |           |                 |                   |                  |           |                  |                   |                  |           |                  |                   |                  |           |                  |                   |                  |
| Maintien d'une offre plurielle de qualité    | 43 200 €  | 12 000 €        | 50 100 €          | 105 300 €        | 43 200 €  |                  | 50 100 €          | 93 300 €         | 43 200 €  |                  | 50 100 €          | 93 300 €         | 43 200 €  |                  | 50 100 €          | 93 300 €         |
| Elargissement et diversification des publics | 43 200 €  | 12 000 €        | 50 050 €          | 105 250 €        | 43 200 €  |                  | 50 050 €          | 93 250 €         | 43 200 €  |                  | 50 050 €          | 93 250 €         | 43 200 €  |                  | 50 050 €          | 93 250 €         |
| Partenariats , Réseaux et projets communs    | 20 750 €  | 5 500 €         | 24 050 €          | 50 300 €         | 20 750 €  |                  | 24 050 €          | 44 800 €         | 20 750 €  |                  | 24 050 €          | 44 800 €         | 20 750 €  |                  | 24 050 €          | 44 800 €         |
| Ancrage territorial et rayonnement           | 13 850 €  | 3 500 €         | 16 061 €          | 33 411 €         | 13 850 €  |                  | 16 061 €          | 29 911 €         | 13 850 €  |                  | 16 061 €          | 29 911 €         | 13 850 €  |                  | 16 061 €          | 29 911 €         |
| <i>Sous total</i>                            | 121 000 € | 33 000 €        | 140 261 €         | 294 261 €        | 121 000 € |                  | 140 261 €         | 261 261 €        | 121 000 € |                  | 140 261 €         | 261 261 €        | 121 000 € |                  | 140 261 €         | 261 261 €        |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>                   | 303 000 € | <b>33 000 €</b> | 350 611 €         | <b>686 611 €</b> | 303 000 € | <b>A DEFINIR</b> | 350 611 €         | <b>653 611 €</b> | 303 000 € | <b>A DEFINIR</b> | 350 611 €         | <b>653 611 €</b> | 303 000 € | <b>A DEFINIR</b> | 350 611 €         | <b>653 611 €</b> |

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU PARTENARIAT 2010/2013  
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE RELAIS CULTUREL DE THANN**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

**1. Maintien d'une offre plurielle de qualité :**

Indicateurs \* :

Programmation : typologie des spectacles

Répartition par discipline artistique au sein de la programmation globale

Liste des compagnies accueillies (professionnelles, régionales et amateurs ...)

Résidences : durée et type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies...

Dispositifs cinéma, labels, cycles

Programmation musiques actuelles : Semaine de la Chanson française, autres groupes accueillis.

**2. Élargissement et diversification du public :**

Indicateurs \* :

Taux de fréquentation globale, typologie des publics.

Outils utilisés : communication, politique tarifaire, plaquette, site internet...

Liste des structures, associations, établissements d'enseignement ou de solidarité ciblés

Actions de sensibilisation/ éducation des publics : nature des projets développés et typologie des publics.

**3. Partenariats, Réseaux et projets communs :**

Indicateurs \* :

Partenaires : liste des partenaires culturels. Nature et fréquence des projets menés.

Réseaux : liste des réseaux. Nature et fréquence des projets partagés.

**4. Ancrage territorial et rayonnement :**

Indicateurs \* :

Manifestations locales et expositions : calendrier, nature des projets.

Partenariats locaux : services et structures culturels rattachés à la ville ou au territoire ; détail des projets partagés.

**Informations financières**

Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. Mesure des éventuels des écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans ; part des financements publics.

**Ressources humaines**

Organigramme de l'équipe professionnelle

Nombre de bénévoles et nature des actions conduites

**Rubriques diverses**

*\* les indicateurs ne sont pas limitatifs.*

**CONVENTION  
ENTRE**

**LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'OPERA NATIONAL DU RHIN**

**pour  
la mise en œuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle en 2010**

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal Opéra National du Rhin de 1978,

Vu le projet portant sur l'action culturelle et pédagogique proposé par l'Opéra du Rhin en 2010,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 8 octobre 2010,

et

L'Opéra National du Rhin, ci-après dénommé "l'Opéra du Rhin" ou "l'Opéra" représenté par son Président, M.Daniel PAYOT,

**PREAMBULE**

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

Le projet artistique et culturel de l'Opéra, vise à conforter la vocation européenne de l'Opéra et *"en faire un lieu majeur de la scène lyrique européenne"* au sein duquel Colmar se positionnera comme *"un vrai centre d'opéras pour enfants"*.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés notamment en participant ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux ("Tous à l'Opéra") ou en menant régulièrement des actions spécifiques (visites guidées, stages, ateliers de découvertes...).

Son ancrage territorial sur Mulhouse et Colmar permet à l'Opéra d'inscrire son action sur la plupart des territoires de vie du Département du Haut Rhin, en s'appuyant sur des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Le Département du Haut-Rhin, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à la mise en œuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle et de l'Opéra, dans le cadre du présent accord.

### **ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'aide du Département pour la mise en oeuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle de l'Opéra en 2010 (**annexe 1) axée sur :**

- l'action pédagogique
- l'action culturelle jeune public
- l'action culturelle pour les adultes

### **ARTICLE 2- DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2010.

### **ARTICLE 3- ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'OPERA DU RHIN (ANNEXE 1)**

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture en direction d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute initiative contribuant à :

- l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

L'Opéra National du Rhin, dans le cadre de son action pédagogique et culturelle, recherche l'accessibilité de sa scène et une compréhension facilitée des arts lyrique, dramatique et chorégraphique par un large public. Dans cette perspective, ses principaux objectifs sont de :

- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et le public, susciter des interrogations, des surprises.
- participer à l'éducation artistique, notamment des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine.
- soutenir l'éducation musicale et artistique délivrée dans le cadre scolaire.
- initier les publics de demain en leur proposant une culture du spectacle vivant.
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à sa mission de service public

Au titre de l'action pédagogique et culturelle qu'il met en oeuvre dans le Haut-Rhin en 2010, l'Opéra National du Rhin répond aux orientations culturelles du Département, notamment en terme de sensibilisation artistique de publics ciblés (collégiens, personnes âgées, publics relevant des minima sociaux) et d'équilibre territorial.

#### **ARTICLE 4- MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES**

Pour l'exercice 2010, la participation globale du Département en faveur de l'action pédagogique et culturelle de l'Opéra est fixée à 80 000 € (quatre vingt mille euros).

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de l'Opéra National du Rhin :

|                           |                    |              |                     |           |                                                              |
|---------------------------|--------------------|--------------|---------------------|-----------|--------------------------------------------------------------|
| Domiciliation             | Code établissement | Code guichet | N° compte           | Clé RIB   | Titulaire                                                    |
| <b>BDF<br/>Strasbourg</b> | <b>30 001</b>      | <b>00806</b> | <b>C 672 000000</b> | <b>56</b> | <b>06 70 58<br/>Trésorerie<br/>principale<br/>Strasbourg</b> |

La subvention sera versée conformément au règlement financier du Département, selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve de la production par le représentant légal de l'Opéra du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré ;
- le versement du solde de 50 % au cours du deuxième semestre au vu de la présentation et bilan et compte administratif de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

#### **ARTICLE 5- OBLIGATIONS**

L'Opéra national du Rhin s'engage à :

☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique;

☞ fournir au Département,

**avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010 :**

- le compte administratif du dernier exercice et le compte d'emploi de la subvention attribuée ;

**avant le 30 juin 2010 :**

- le budget prévisionnel de fonctionnement équilibré
- le compte rendu moral et financier du volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique, réalisé en 2009.

☞ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
- ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...).

☞ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement.

## **ARTICLE 6- SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION**

Au cours du premier semestre 2011, un bilan du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle sera réalisé et présenté par l'Opéra national du Rhin dans le cadre d'une réunion organisée à l'initiative du Département.

## **ARTICLE 7- MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 8- RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par l'Opéra national du Rhin de l'une des orientations de la présente convention et notamment de ses articles 3 et 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Opéra national du Rhin n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

## **ARTICLE 9- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

## **ARTICLE 10- AUTRES DISPOSITIONS**

L'annexe 1 fait partie intégrante de la présente convention.  
Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.  
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président du Conseil Général du  
Haut-Rhin

Le Président de L'Opéra national  
du Rhin

L'action pédagogique  
et culturelle  
dans le Haut-Rhin

# Sommaire

## A. L'action pédagogique

1. Les spectacles jeune public : saison 2009-2010
2. Les actions d'accompagnement
3. L'implication des jeunes dans les projets pédagogiques

## B. L'action culturelle jeune public

1. L'OnR au R.E.P Les Coteaux
2. L'OnR et le Collège Pteffel
3. À la rencontre de l'Opéra Studio
4. La sensibilisation des professeurs des écoles
5. La sensibilisation des bibliothécaires

## C. L'action culturelle pour les adultes

1. L'OnR à l'Hôpital de jour de Colmar
2. L'OnR et les aînés : maintenir le lien
3. L'OnR et l'association Cultures du Cœur Haut-Rhin
4. Autres partenariats

## D. Les projets de la saison 2010-2011

## A. L'action pédagogique

### 1. Les spectacles jeune public : saison 2009-2010

| Spectacle                       | Représentations scolaires |          | Jeunes spectateurs concernés | Représentations tout public |          | Spectateurs concernés |
|---------------------------------|---------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------|----------|-----------------------|
|                                 | Colmar                    | Mulhouse |                              | Colmar                      | Mulhouse |                       |
| Raconte-moi la danse            |                           | 1        | 432                          |                             |          |                       |
| Aladin et la lampe merveilleuse | 2                         | 2        | 1 679                        | 2                           | 1        | 1 529                 |
| Giselle                         |                           | 1        | 616                          | 2                           | 3        | 912                   |
| Rêves 6                         | 2                         | 1        | 985                          | 2                           | 1        | 584                   |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>4</b>                  | <b>5</b> | <b>3 712</b>                 | <b>4</b>                    | <b>2</b> | <b>3 025</b>          |

(N.B. : Chiffres de remplissage au 1<sup>er</sup> février 2010)

### 2. Les actions d'accompagnement

#### a. Les spectacles en soirée

30 groupes scolaires du secondaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2009-2010, à des spectacles de l'Opéra national du Rhin en soirée, au milieu d'un public d'adultes. (N.B. : Etat des réservations au 1<sup>er</sup> février 2009)

#### b. Les spectacles scolaires

44 groupes scolaires du primaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2009-2010, à des spectacles scolaires.

6 groupes scolaires du secondaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2009-2010, à des spectacles scolaires. (N.B. : Etat des réservations au 1<sup>er</sup> février 2010)

#### c. Autres actions

De nombreux groupes scolaires du primaire et du secondaire du Haut-Rhin ont pu visiter le Théâtre de la Sinne et le Centre chorégraphique de Mulhouse, ou encore assister à une séance de travail des danseurs du Ballet de l'Opéra national du Rhin.

### 3. L'implication des jeunes dans les projets pédagogiques

Certains projets spécifiques incluent des jeunes aux projets pédagogiques, destinés eux-mêmes à la jeunesse :

• En 2006-2007, 80 élèves du Conservatoire de Mulhouse ont participé à la production jeune public *Delphin Poulopecau*.

• Les élèves de l'école d'art de Mulhouse, Le Guai, ont créé pendant 4 saisons les affiches du spectacle jeune public : pour la saison 2008-2009, ils ont réalisé l'affiche du spectacle *Mahagonny Songspiel / Der Jassager*.

• Cette saison, un concours d'illustration a été lancé dans une classe de 6<sup>ème</sup> du Collège Pfeffel pour la réalisation de l'affiche du spectacle *Rêves 6*.

• Des étudiants de l'UFR de Guebwiller, en relation avec leurs pairs de la Pädagogische Hochschule de Karlsruhe, ont travaillé à la conception de quatre documents bilingues autour du ballet *Le Prince des pagodes*, et des opéras *Costi fan tutte*, *Le Pont des ombres*, et, pour la saison 2009-2010, *Aladin et la lampe merveilleuse*.

Rendez-vous est pris en juin à Guebwiller pour construire un document pédagogique bilingue qui servira la saison prochaine.

• Nos chanteurs de l'Opéra Studio sont également associés à des spectacles pour les enfants :

*Le Costi des petits* en contrepoint avec *Costi fan tutte* (Saison 2005-2006)  
*Les Petites Noces*, une adaptation pour les plus jeunes des *Nozze di Figaro*  
(Saison 2008-2009)

Entre décembre 2009 et mars 2010, ils présenteront *Aladin et la lampe merveilleuse*, un opéra pour enfants de Nino Rota, d'après *Les Mille et Une Nuits*.

Ainsi, la vocation pédagogique de l'Opéra Studio va plus loin que la formation de jeunes chanteurs. Il s'agit de faire de Colmar un centre de création d'opéras pour enfants.

• Le Ballet de l'Opéra national du Rhin, constitué de jeunes danseuses et danseurs, crée des spectacles jeune public, *Rêves*, dont nous entamons le numéro 6 en juin 2010, autour de *'Apprenti sorcier* de Paul Dukas.

Des versions plus courtes des spectacles « tout public » sont données en matinées scolaires.

### B. L'action culturelle jeune public : des partenariats féconds

#### 1. L'ONR au R.E.P Les Coteaux

##### a. Le projet

- 183 élèves du collège Jean Macé soit 9 classes ou groupes encadrés par 10 professeurs
- 128 élèves de 5 classes élémentaires Henri Matisse et Louis Pergaud, leurs 5 professeurs des écoles.
- Tranche d'âge : 10 à 15 ans

Le Réseau d'Éducation Prioritaire des Coteaux est engagé depuis 2005 dans un partenariat culturel très riche avec l'Opéra national du Rhin. Environ 200 élèves du collège Jean Macé

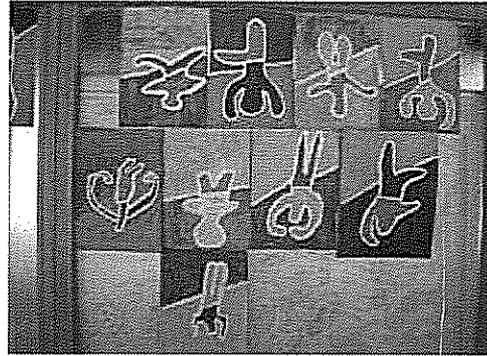
et 140 élèves des écoles Matisse et Pergaud (5 à 6 classes par an) ont eu l'occasion unique de découvrir l'art lyrique, le théâtre, la danse, de manière vivante, interactive, aux portes de leur quartier, dans leur ville.

Une vingtaine de professeurs ont choisi, en fonction de leur projet de classe, les spectacles proposés par l'Opéra national du Rhin auxquels les élèves ont assisté ou assisteront. Spectacles, visites ou interventions sont préparés dans les classes par des lectures, des recherches documentaires, une information faite en classe par un professionnel de l'Opéra national du Rhin, et exploitées en aval en donnant lieu à des écrits sous diverses formes, des productions artistiques et graphiques.

Les professeurs utilisent les dossiers pédagogiques sur les spectacles ainsi que des documents comme des DVD à caractère pédagogique produits par l'Opéra national du Rhin, des livres édités par la maison ou encore des valises de présentation des métiers ou des techniques de l'Opéra. Cet ensemble de documents est mis à leur disposition par le département jeune public de l'Opéra national du Rhin lors de réunions d'information sur les spectacles.

L'équipe du département jeune public de l'Opéra national du Rhin propose aux élèves, en prolongement des spectacles, des activités variées et complémentaires :

- visite du théâtre de la Sine (un théâtre à l'italienne), aperçu des métiers du spectacle avec parfois animations en classe
- visite du Centre chorégraphique (assister à une séance d'entraînement des danseurs, à une répétition d'un spectacle)
- ateliers pratiques au collège : initiation à la danse avec un danseur ou avec un chorégraphe (Ecole Ouverte)
- intervention en classe par un professionnel sur l'art lyrique, les métiers de l'Opéra, etc.



Ecole Louis Pergaud - Coppélio

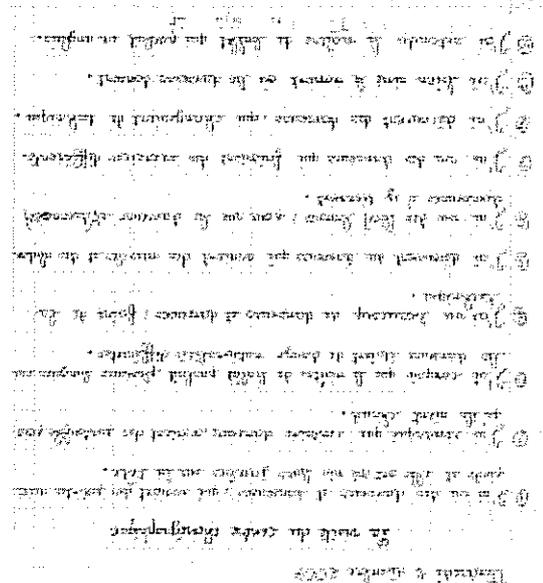
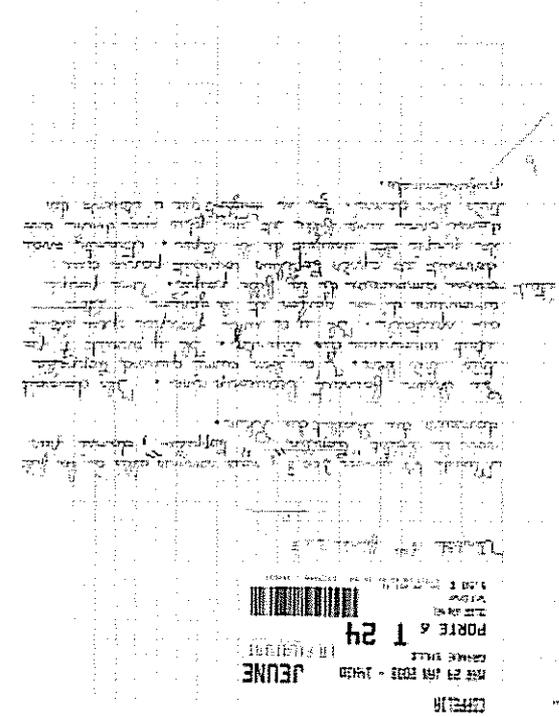


Ecole Louis Pergaud - Le Pont des ombres

## b. L'impact sur les élèves

De manière générale, nous avons constaté que les élèves concernés par ce projet ont su se comporter avec beaucoup de respect, reconnaissant pleinement le travail des artistes. Des lettres de remerciements ont été adressées aux danseurs qui eux aussi ont été très heureux de recevoir les élèves (très bon retour d'expérience).

Dans les écrits des élèves transparaissent le grand intérêt suscité, le vocabulaire enrichi de mots plus précis, l'admiration face au travail réalisé par les professionnels. Ceci montre que les élèves ont une bonne compréhension de la contribution de chacun à la réalisation d'un spectacle.



- Projet danse avec le professeur d'EPS dans le cadre d'un cycle danse qui regroupe différentes classes.
- Projet de classe à PAC en 2005-2006 fondé sur un partenariat entre les professeurs de musique et de français sur le thème : école du spectateur.
- Projet découverte des métiers du spectacle avec la 3<sup>ème</sup> Découverte Professionnelle.
- Projet des 3<sup>ème</sup> latinistes sur la découverte de l'actualité de la culture antique.
- Initiation des élèves de 4<sup>ème</sup> SEGPA au monde du spectacle, du ballet et du théâtre.
- Projets annuels des écoles élémentaires (CM) sur la découverte du monde de l'opéra, les différentes étapes et les personnes indispensables à la construction d'un spectacle.

**c. Les temps forts depuis 2005**

L'impact observé par les enseignants en termes d'apprentissage pour leurs élèves :

La culture musicale (reconnaissance des morceaux par exemple) des élèves s'est élargie, la qualité de leur écoute s'est améliorée. Des chants lyriques se sont ajoutés au répertoire des élèves. Certains enfants faisant partie de chorales ont été stimulés dans leur intérêt pour le chant.

Ces activités ont permis d'élargir leur vocabulaire (point faible en Réseau d'Education Prioritaire), de travailler la lecture. Elles ont également généré un grand nombre de productions écrites et permis d'étendre leur culture générale.

Cela a permis aussi de mettre en avant l'expression personnelle par des réalisations artistiques et notamment graphiques : réalisation de maquettes de décors, participation à un concours de dessin, création d'un chant, etc. Le projet mené tout au long de l'année, et ponctué de plusieurs moments forts, les élèves reconnaissent bien les différentes étapes de construction d'un spectacle.

#### d. Le projet 2009-2010

Les Coteaux poursuivent cette saison encore leur partenariat, malgré des financements difficiles : des élèves du Collège Jean Macé et des Ecoles Mathis et Pergaud assistent à *Raconte-moi la danse*, conférence donnée par Bertrand d'At et les danseurs du Ballet de l'Opéra national du Rhin, ainsi qu'à la représentation scolaire de *Giselle*.

## 2. L'ONR et le Collège Pffefel

### a. Descriptif de l'action

Nombre de bénéficiaires : 250 jeunes

3 classes du Collège Pffefel, 2 classes de l'École Brant, 4 classes de l'École Waltz

Tranche d'âge : 10 à 15 ans

Début de l'action : septembre 2007

Durée : au moins jusqu'en 2011 (durée du COS)

La Zone d'Education Prioritaire Pffefel est engagée depuis 2007 dans un partenariat culturel très riche avec l'Opéra national du Rhin. Environ 250 élèves ont eu l'occasion unique de découvrir l'art lyrique, le théâtre, la danse, de manière vivante, interactive, aux portes de leur quartier, dans leur ville.

Spectacles, visites ou interventions sont préparés dans les classes par des lectures, des recherches documentaires, une information faite en classe par un professionnel de l'Opéra national du Rhin, et exploitées en aval en donnant lieu à des écrits sous diverses formes, des productions artistiques et graphiques.

Les professeurs utilisent les dossiers pédagogiques sur les spectacles ainsi que des documents comme des DVD à caractère pédagogique produits par l'Opéra national du Rhin, des livres édités par la maison ou encore des valises de présentation des métiers ou des techniques de l'Opéra. Cet ensemble de documents est mis à leur disposition par le département jeune public de l'Opéra national du Rhin lors de réunions d'informations sur les spectacles.

L'équipe du département jeune public de l'Opéra national du Rhin propose aux élèves, en prolongement des spectacles, des activités variées et complémentaires :

- visite du théâtre de Colmar (un théâtre à l'italienne), aperçu des métiers du spectacle avec parfois animation en classe
- visite de l'Opéra Studio à Colmar
- intervention en classe par un professionnel sur l'art lyrique, les métiers de l'Opéra, etc.

En prolongement :

- visite du Centre Chorégraphique de Mulhouse (assister à une séance d'entraînement des danseurs, à une répétition d'un spectacle)
- ateliers pratiques au collège : initiation à la danse avec un danseur ou avec un chorégraphe

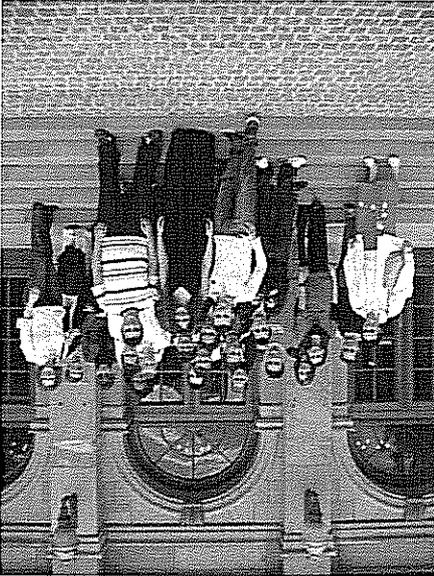
La pertinence de l'identification entre de jeunes chanteurs et de jeunes élèves faisant toujours ses preuves, l'Opéra national du Rhin propose des échanges entre les chanteurs de l'Opéra Studio et des acteurs de la vie sociale, scolaire et... culturelle bien sûr, pour élargir encore la sensibilisation à l'art lyrique. Celle-ci est constituée de rencontres plus ou moins

### 3. À la rencontre de l'Opéra Studio

- Concert Apéritif « Tour du monde avec les chanteurs de l'Opéra Studio »
- *Aladin et la lampe merveilleuse*
- *Rêves 6*
- *Il Matrimonio segreto*
- *Ariadne auf Naxos*
- *Giselle*

Comme chaque saison, de nombreuses classes du Collège Pffefel ont assisté ou assisteront aux spectacles de l'Opéra national du Rhin :

Les élèves, accompagnés de leur « marraine »



Amis Mahikian, jeune soprano de l'Opéra Studio, a accepté de devenir la « marraine » d'une classe de 3<sup>ème</sup> du Collège Pffefel. C'est à ses côtés que les élèves feront connaissance avec l'opéra. Ils pourront ainsi suivre au plus près le travail d'un chanteur en apprentissage au sein d'une maison d'opéra. Leur itinéraire de découverte les mènera au Théâtre municipal de Colmar, à l'Opéra de Strasbourg, aux ateliers de fabrication de décors, mais aussi à des répétitions et à des spectacles en représentation tout public.

Un projet spécifique cette saison : une marraine pas comme les autres

#### c. Le projet 2009-2010

- Permettre à des élèves du collège et des écoles élémentaires du Réseau Pffefel d'assister à des spectacles d'opéra, de ballet, de chant dans le cadre d'un partenariat d'excellence avec l'Opéra national du Rhin. Ce projet s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs Scolaires du réseau dans le cadre de l'ouverture culturelle.
- Dans le cadre de l'inter-degré écoles élémentaires - collège : travailler ensemble sur des projets communs.
- Favoriser l'acquisition des compétences langagières (capacité d'écoute, expression orale et écrite).
- Rendre concrète et vivante l'acquisition de savoirs.

#### b. Objectifs

- Récital privé pour ces 3 ou 4 classes lors duquel les enfants peuvent entendre « leurs artistes » en conditions de concert, avec accompagnement piano. Le répertoire de ce
  - Jeux vocaux
  - Démonstrations (échauffements, extraits d'opéra, etc.)
  - Jeu de questions/réponses sur le métier de chanteur
  - Rencontre
- Interventions d'artistes dans les classes (dans 3 à 4 classes) :
  - Sensibiliser les enseignants à ces actions
  - Définir la préparation souhaitée en amont dans les classes
  - Organiser les modalités du projet
- Rencontre entre les référents jeune public de l'Opéra national du Rhin, les conseillers pédagogiques et les enseignants des classes choisies, avec comme objectifs :

Les projets « À la rencontre de l'Opéra Studio » se déroulent en plusieurs temps :

## b. Le déroulement

L'exemple de l'École élémentaire Marcel Pagnol de Huningue La saison dernière, nos chanteurs de l'Opéra Studio sont allés à la rencontre de trois classes de la ville de Huningue les 5 et 15 mai 2009 afin de faire découvrir à ces 75 élèves le métier de chanteur. Un récital pédagogique a clôturé cet événement le vendredi 15 mai 2009. L'objectif du dispositif, qui consiste à rapprocher l'Opéra des zones qui en sont éloignées, est pleinement atteint : c'est cette saison au tour des élèves de Huningue de se rendre à Strasbourg pour une visite du théâtre, des ateliers de fabrication de décors et la découverte du travail en répétition. À Mulhouse, ils assisteront à une représentation d'*Aladin et la lampe merveilleuse*.

Après une séance de deux heures de rencontre-témoignage sur le thème du métier de chanteur dans plusieurs classes de la même zone géographique menée par des chanteurs de l'Opéra Studio, un récital pédagogique est proposé aux classes en question. Ainsi en 2007 deux actions ont eu lieu sur les zones géographiques du Sundgau et de Mulhouse, concernant quelque 200 élèves en tout.

Pour la troisième saison consécutive, l'Opéra national du Rhin va à la rencontre de groupes scolaires de zones géographiques défavorisées. Cette action permet des échanges informels dans les classes sous forme de questions/réponses avec les chanteurs, ainsi que des récitals pédagogiques : les airs interprétés sont présentés et restitués dans le contexte de l'ouvrage duquel ils sont extraits, de manière à démontrer la signification du chant lyrique et de son environnement.

## a. Une expérience pérenne

- Ces projets sont construits en lien avec :
- les conseillers pédagogiques en éducation musicale, qui ciblent des zones géographiques
- les enseignants choisis avec les conseillers pédagogiques

Les actions « À la rencontre de l'Opéra Studio » visent à répondre à un objectif prioritaire : rapprocher les zones isolées des structures lyriques (et donc des villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse) et de l'art lyrique. L'art lyrique est en effet très complet, et peut être exploité dans différentes disciplines (musique, arts plastiques, sport, littérature, langue, histoire géographique, etc.)

Informelles, d'invitations à assister à des spectacles et des répétitions, ou d'interventions ciblées,

Le contenu de ces formations, ouvertes aux bibliothécaires bénévoles et aux professionnels du réseau intéressés par le thème abordé, est construit selon le modèle suivant :

- Présentation de l'Opéra national du Rhin
- Présentation des outils et activités pédagogiques, et notamment de la valise pédagogique « décors », qui propose une approche des décors, de leur fabrication aux ateliers à partir du projet initial à leur utilisation sur scène. Ce support de travail permet de manipuler une maquette de scène en s'appuyant sur des extraits de spectacles en vidéo.
- Présentation d'animations possibles autour de l'opéra

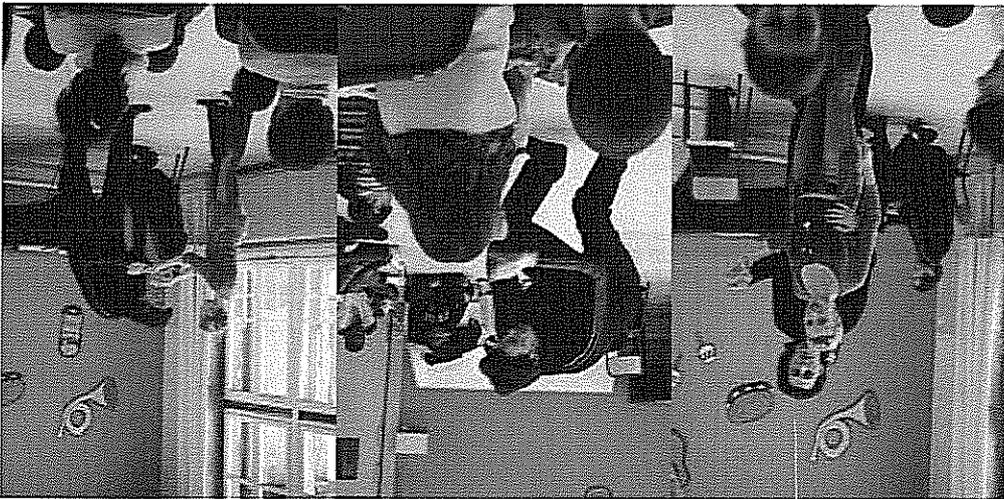
L'Opéra national du Rhin est partenaire des actions de formation sur l'opéra organisées par la Bibliothèque départementale du Haut-Rhin.

## 5. La sensibilisation des bibliothécaires

Une semaine de formation autour de l'opéra a été organisée par l'UFRM de Colmar, du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010. Elle permet aux jeunes professeurs des écoles en formation à Strasbourg, Colmar, Sélestat et Guebwiller de partir à la découverte du monde de l'opéra, inconnu pour beaucoup d'entre eux. Sensibiliser pour initier des projets de sensibilisation : tel est l'objectif de cette opération.

Des professionnels de la maison, artistes et formateurs, viennent prêter main forte aux professeurs de l'UFRM. Cette démarche rend les stagiaires sensibles à l'intérêt de la mise en place de solides projets culturels en classe. Pendant ces quelques jours, ils ont l'occasion d'assister à des exposés, des présentations en classe de la valise pédagogique, de participer à des ateliers théoriques sur des thèmes d'étude de documents ou encore à des ateliers pratiques, avec un danseur du Ballet ou leur professeur de musique et de chant.

## 4. La sensibilisation des professeurs des écoles



réflectif est toujours réfléchi et adapté pour être riche du point de vue pédagogique et intéressant pour les enfants (notamment avec des extraits d'opéras célèbres).

## C. L'action culturelle pour les adultes

Par-delà son action éducative avec les écoles, collèges, lycées, universités et IJFM du Haut-Rhin, l'Opéra national du Rhin développe des partenariats avec diverses structures de solidarité, dans une démarche de sensibilisation à l'opéra et à ses métiers, et d'ouverture sur le monde artistique.

### 1. L'ONR à l'Hôpital de Jour de Colmar

#### a. Le concept

Permettre à un public auctiste l'accessibilité à une structure culturelle comme l'Opéra national du Rhin, et l'accompagner dans les domaines lyrique et chorégraphique, au travers de rencontres avec des artistes, d'échanges, et en assistant à des répétitions et à des représentations.

#### b. Le projet 2009-2010

L'action 2009-2010 se concentre sur la découverte du ballet.  
1<sup>er</sup> étape : À l'Hôpital de Jour, mardi 5 janvier 2010 : rencontre et séance avec Pasquale Nocera, danseur au Ballet de l'Opéra national du Rhin, pour une prise de contact avec le métier de danseur et un travail d'expression corporelle en vue de développer la communication.

2<sup>e</sup> étape : À Mulhouse au Centre Chorégraphique, mercredi 13 janvier : répétition des danseurs pour permettre une prise de conscience de la concrétisation du métier de danseur. Suivi d'un échange avec Pasquale Nocera.  
3<sup>e</sup> étape : À la Filature de Mulhouse : représentation scolaire de *Giselle* vendredi 29 janvier à 14h30. Cette représentation marquera l'aboutissement du travail corporel et des émotions.

## 2. L'ONR et les aînés : maintenir le lien

Permettre la création et le maintien de liens sociaux, favoriser l'épanouissement personnel par la vie de groupe : tels sont les objectifs de l'Espace Bel Age (Colmar) et de la Maison du temps libre (Mulhouse). L'Opéra national du Rhin accueille en partenariat avec ces associations des groupes de personnes âgées qui viennent voir nos spectacles. Car le maintien des liens intergénérationnels entre nos aînés et nos plus jeunes est lui aussi essentiel.

Pour aller plus loin cette saison, nous proposons à ces institutions de venir à elles par des interventions interactives autour de la pratique gestuelle. Une approche physique car le corps lui aussi est engagé, et ceci à tout âge. Nous irons également à la rencontre de nos aînés accompagnés de chanteurs du Studio pour des exercices interactifs autour de la voix. Venir au théâtre, c'est garder un contact avec les autres, avec le monde, et partager, ensemble, un moment magique.

### 3. L'OnR et l'association Cultures du Cœur Haut-Rhin

#### a. Le concept

L'Opéra national du Rhin s'engage à favoriser l'accès à la culture musicale des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle dépendant des structures d'insertion adhérentes à l'Association Cultures du cœur Haut-Rhin.

#### b. L'association

En suscitant rencontres et échanges, en ouvrant le champ de vision, l'association Cultures du cœur Haut-Rhin veille à permettre aux personnes en insertion de participer à la vie de la Cité et d'exercer effectivement leur citoyenneté, de restaurer leur dignité, de faire l'apprentissage de repères au quotidien, de recréer le lien avec un environnement social, familial et culturel, et de retrouver une dynamique de vie.

#### c. Le projet

Cette saison, nous mettons à la disposition de l'association 25 places gratuites pour :  
• l'opéra *Louise* de Gustave Charpentier à Mulhouse  
• le ballet *Kyllian / Inger* à Mulhouse

### 4. Autres partenariats

L'Opéra national du Rhin entretient des partenariats avec des structures aussi diverses que :

- la Maîtrise de Colmar : sensibilisation au chant et à l'opéra
- l'ALAF (Université populaire à Colmar) : conférences et présentation de certains spectacles
- l'Université de Lure : dans le cadre de cycles de conférences consacrés à des thématiques culturelles, les étudiants, actifs et retraités, bénéficient d'interventions de professionnels de la Maison autour des spectacles auxquels ils assistent.
- l'Association L'Orée à Mulhouse : formation de sensibilisation à l'opéra pour les responsables des familles d'accueil d'enfants placés à la DDASS.
- l'Association de solidarité des travailleurs immigrés (ASTI) : les membres de l'association assistent à six spectacles de la saison 2009-2010. Une activité leur est proposée autour de chaque spectacle :

- L'Amour à l'italienne
- De l'autre côté du Rhin,
- Cordes à l'unisson
- Rêves 6
- Louise
- Jenufa

- l'Association des retraités cadres d'Alsace Lorraine (ARCAL - Colmar) : rencontres et présentation de certains spectacles.
- Autour de *Louise* de Gustave Charpentier, nous avons mis en place diverses actions avec l'Armée du Salut, les Restos du Cœur et l'Accueil des Villes de France (AVF).

Les établissements de soin :

- Hôpital Pasteur à Colmar : actions menées avec le Ballet de l'Opéra national du Rhin et l'Opéra Studio
- Association des aveugles Alsace Lorraine à Colmar
- Association Les Papillons blancs (accueil de malades mentaux)

OPÉRA NATIONAL DU RHIN  
19 place Broglie – BP 80 320 – 67008 Strasbourg  
Visitez notre site : [www.operanationaldurhin.fr](http://www.operanationaldurhin.fr)

Flora Klein, Responsable Département jeune public : tél + 33 (0)3 88 75 48 40  
courriel : [fklein@onr.fr](mailto:fklein@onr.fr)

Mélanie Aron, Directrice de la communication et du mécénat : tél + 33 (0)3 88 75 48 95  
courriel : [maron@onr.fr](mailto:maron@onr.fr)

## Contacts

La saison prochaine, deux ateliers artistiques seront proposés aux enfants du Haut-Rhin :  
• un atelier chant avec les chanteurs de l'Opéra Studio à Colmar  
• un atelier danse avec les danseurs du Ballet de l'Opéra national du Rhin au Centre Chorégraphique de Mulhouse

## D. Les projets de la saison 2010-2011 Des ateliers artistiques pour enfants à Mulhouse et Colmar

- Institut médico pédagogique « Le Phare » à Illzach
- Institut de pédagogie curative « Le Champ de la Croix » à Orbey